



CONSOMMATION

FICHE PRATIQUE

N°79 La durée de conservation des cosmétiques

Comme vous le savez, les produits de beauté ont une date de durabilité minimale, à l'instar des produits alimentaires.

Les dates de péremption traduisent la date limite d'utilisation du produit cosmétique et assurent ainsi aux consommateurs une indication très précieuse. On les trouve à la fois sur l'emballage primaire (tubes, flacons...), mais aussi sur l'emballage secondaire (carton extérieur). Ces règles sont prévues par l'article 19 du règlement (CE) N° 1223/2009 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques (règlement cosmétique).

Les règles d'information du consommateur sur la date de durabilité du produit est différente selon que celle-ci est inférieure ou supérieure à 30 mois.

Si la durabilité du produit cosmétique n'excède pas 30 mois, l'indication de la date de durabilité est alors obligatoire.

Cette date ou l'indication de l'endroit où elle se trouve est annoncée par la mention "à utiliser de préférence avant fin ..." ou par le symbole d'un sablier

La date se compose de l'indication, en clair et dans l'ordre:

- soit du mois et de l'année,
- soit du jour, du mois et de l'année.
- En cas de besoin, ces mentions sont complétées par l'indication des conditions qui doivent être remplies pour assurer la durabilité indiquée.

Si la durabilité du produit cosmétique excède 30 mois, l'indication de la date de durabilité minimale n'est pas obligatoire

Les produits en question comporteront simplement l'indication de la durée pendant laquelle le produit est sûr après son ouverture et peut être utilisé sans dommage pour le consommateur (PAO).

Cette information est indiquée par un symbole représentant un pot de crème ouvert, suivi de la durée d'utilisation (exprimée en mois et/ou années).

Il faut savoir que la période après ouverture ne s'applique ni aux parfums ni aux aérosols.

Cosmétiques, les durées de conservation à connaître

Mascara et eye-liner : 3 mois (3 M).

Rouge à lèvres : environ 15 mois (15 M).

Blush : 18 mois (18 M).

Lait démaquillant, gel démaquillant, eau micellaire : 12 mois (12 M).

Lait corporel : 12 mois (12 M).

Crème visage : flacon pompe : 12 mois (12 M) ; pot : 9 mois (9 M).

Huile corporelle : 18 mois (18 M).

Crème solaire : jetez le produit une fois l'été fini. Les filtres solaires auront été altérés après avoir été exposés à la chaleur du soleil. Pour "terminer" le produit solaire, reconvertissez-le au retour des vacances en soin hydratant.

Conserver ses produits de beauté : soyez vigilant

- Les produits à base aqueuse (crème, lait) sont les produits les plus sensibles et donc à surveiller avec la plus grande prudence.
- Les cosmétiques à base d'alcool (laques pour cheveux, vernis, déodorants) sont moins sujets aux contaminations, tout comme les produits solides (crayons, rouges à lèvres).
- Les vernis à ongles sont à jeter à la poubelle dès qu'ils deviennent pâteux ou collants.

Il faut conserver vos produits de beauté dans un endroit frais et sec à l'abri de la lumière. Le réfrigérateur apparaît comme une bonne alternative pour garder les soins que vous n'utilisez pas régulièrement.